



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

Objet : Approbation d'une convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « le RéZo »

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 mars 2021 portant approbation du règlement des aides pour la culture ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/06/01/09 en date du 1^{er} juin 2023 portant attribution des subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2023 ;

Vu la création de l'association RéZo en date du mois d'octobre 2008 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, notre collectivité soutient et encourage la diversité culturelle à travers les actions des opérateurs et associations locales qui contribuent largement au rayonnement et à l'attractivité de la cité ;

Considérant que l'association le RéZo constitue un réseau de repérage, d'aide au développement et à la diffusion des créateurs de musique résidant en Corse et œuvrant dans le domaine des musiques dites « actuelles » ;

Considérant les cinq structures membres :

- l'association « Aghja », qui gère la salle de spectacle du même nom située à Aiacciu,
- l'association « Tavagna Club » qui gère la salle de spectacle à Talasani et organise le festival « Settembrinu di Tavagna »,
- l'association « La Fontaine » qui gère l'école de musique et la radio du même nom à Aiacciu,
- l'association « Antenne Corse du Printemps de Bourges », relais du tremplin « Les Inouïs du Printemps de Bourges »,
- et le Centre national de création musicale Voce situé à Pigna ;

Considérant que la Collectivité de Corse et la Ville de Bastia, reconnaissant la convergence des nombreux objectifs de l'association avec les objectifs de leur politique culturelle, souhaitent accompagner le projet de l'association « Le RéZo » à travers une convention biennale 2023-2024 ;

Considérant que cette convention, qui fait suite à la convention triennale 2020-2022, permettra de structurer le projet et accompagner l'association « Le RéZo » autour de la filière musiques actuelles ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « Le RéZo » 2023-2024.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien biennale et pluripartite aux activités de l'association « Le RéZo » 2023-2024 ainsi que les avenants financiers afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/07/2023

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.